

Ville de Lyon
Mairie du 7^e arrondissement

**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE 2024**

Date : 3 décembre 2024
Horaire : 18 h 30
Lieu : Salle du conseil

Mme LA MAIRE : Bonjour à toutes et à tous, nous nous retrouvons pour le dernier conseil d'arrondissement de l'année 2024. Je vais être assez brève en introduction. Lors du conseil d'arrondissement de novembre, j'avais évoqué le sujet des budgets des collectivités. C'est évidemment un sujet qui nous préoccupe toujours et on suit presque minute par minute l'actualité nationale, tant les temps sont incertains, mais notre inquiétude reste évidemment vive. Nous avons commencé à faire un certain nombre de calculs. Si les annonces restaient telles qu'elles l'étaient à l'origine, 25 millions d'économies dans le fonctionnement de la Ville de Lyon, eh bien, ça va être quand même dramatique pour nos services publics. On évoquait aussi le sujet du sans-abrisme, lors du conseil d'arrondissement de novembre, qui reste évidemment très préoccupant pour nous, élus du 7^e. Depuis novembre, nous avons travaillé avec la Ville de Lyon, et nous travaillons à trouver un certain nombre de solutions. Nous décidons de ne pas rester les bras croisés face à cette situation et étudions toutes les pistes de lieux d'hébergement, de relogement. En tout cas, nous sommes à pied d'œuvre avec notamment Boris MIACHON DEBARD et Eugénie WIBER.

Voilà, c'était pour revenir très rapidement sur les sujets de novembre, mais là, pour cette introduction, j'avais envie plutôt d'annoncer de bonnes nouvelles et notamment l'ouverture de l'Académie de l'OMS à Gerland. Vous en avez déjà entendu parler puisque le bâtiment est sorti de terre et il y a eu un certain nombre de mois de chantier. Cette Académie de l'OMS va être inaugurée le 17 décembre en présence d'Emmanuel MACRON, dans le 7^e arrondissement. C'est symbolique pour nous, puisque l'Académie de l'OMS vient rejoindre une sorte d'écosystème de la santé dans le Biodistrict, aux côtés du CIRC qui s'est installé il y a un an, et tous ces acteurs portent le message « *One Health* » (« une seule santé »), la santé globale. On est évidemment ravis d'avoir ces acteurs-là, ça nous oblige aussi à nous poser la question de la santé dans notre territoire et de la santé des habitants et des habitantes du 7^e. Ces grands acteurs de la santé se trouvent notamment à proximité de quartiers populaires, notamment le quartier populaire de la Cité Jardin. Notre volonté, en tant qu'élus locaux, c'est bien qu'il y ait une synergie entre les grands penseurs de la santé, les grands professionnels qui vont être formés à l'Académie de l'OMS, et le terrain, les habitants et les habitantes qui parfois peuvent souffrir de pathologies. C'est le cas à la Cité Jardin. Il y a une étude qui montre que c'est le quartier qui compte le plus de personnes diabétiques sur toute la région Auvergne-Rhône-Alpes, proportionnellement à la population, bien sûr. Donc on a évidemment des sujets de santé au niveau local et on est obligés de mettre ça en parallèle avec ces grands acteurs qui s'installent. Vous êtes invités au Festival de la santé mondiale, qui se déroulera justement du 9 au 20 décembre, et qui va valoriser tout cet environnement que je viens de décrire. Pour la journée du 17 décembre, je vous conseille d'éviter le secteur plutôt, puisqu'il y aura la présence de notre chef d'État, mais aussi d'autres chefs d'État. Ce sera *a priori* assez barricadé, bloqué.

J'évoquais le quartier de la Cité Jardin, qui nous tient à cœur, vous le savez, et cette fin de semaine, nous allons accueillir le projet Fête des Lumières à la Cité Jardin. C'est la première fois que la Fête des Lumières s'invite à la Cité Jardin et c'était une volonté de notre part pour le centenaire. C'est l'artiste Gwendoline JACQUEMIN qui, avec la participation des habitants et des habitantes, a créé l'œuvre que vous pourrez découvrir : un champ de fleurs dans l'arène de la Cité Jardin, dont un tiers des fleurs a été réalisé par les habitants et les habitantes. Je

vous invite toutes et tous le 6 décembre, ce vendredi, à 17 h, pour souffler les bougies des cent ans et puis à 17 h 30, on verra l'œuvre s'illuminer.
Voilà pour les quelques mots d'introduction, santé et Cité Jardin, pour ce soir.

- **Désignation d'un secrétaire de séance**

Mme LA MAIRE : Je vous propose que nous procédions à la désignation d'un secrétaire de séance. Je vous propose le nom de Maxence GALLICE. Est-ce qu'il y a des oppositions ou d'autres volontaires ? Auquel cas j'organiserai un tirage au sort. Non, personne. Monsieur Maxence GALLICE, vous avez la parole pour l'appel nominal.

- **Appel nominal**

PRÉSENTS : M. CHENAUX, M. CHIHI, Mme DE LAURENS, Mme DUBOT, M. ESCARAVAGE, M. FEKRANE, M. GALLICE, Mme LECLUSE, M. MIACHON DEBARD, M. MICHAUD, M. MONOT, M. ORGOGOZO, Mme PASIECZNIK, Mme TOMIC, M. VOITURIER, Mme WIBER, Mme VACHER.

EXCUSÉS :

M. ACACIA
Mme BREUIL
Mme DESRIEUX
M. DOSSUS
Mme GRIES
Mme PEILLON
M. BOSETTI
Mme HENOCQUE
Mme PECOURT
Mme RAMIREZ

POUVOIRS À :

M. CHENAUX
Mme DUBOT
M. VOITURIER
M. MIACHON DEBARD

- **Approbation du procès-verbal de la séance du 5 novembre 2024**

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Je vous propose désormais d'adopter le procès-verbal de notre dernière séance, la séance du 5 novembre. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Il est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Nous sommes saisis ce soir d'une question du Conseil de la Vie Associative et Locale, qui concerne le ramassage des ordures. En l'absence de Monsieur PONS, c'est vous, Monsieur QUERRIEN, qui rapportez la question. Je vous cède la parole.

1. **2024-41336-MA7-488 Saisine du CVAL : Gestion du ramassage des ordures**

Rapporteur : M. Barthélémy CHENAUX

M. QUERRIEN : Madame la Maire, Mesdames, Messieurs. Mesdames, Messieurs, également les élus et les personnes qui assistent. Alors cette question, plus particulièrement la partie des déchets, puisque Monsieur PONS fait partie de l'association contre la violence routière, c'est un petit peu un mix entre les deux. C'est-à-dire ce sont à la fois les ordures qui gênent et la circulation. Je vous lis la question.

L'habitat collectif est largement prépondérant dans le 7^e arrondissement. Une conséquence est qu'au lieu d'être sortis au pied de chaque immeuble, les contenants gris ou verts sont souvent rassemblés, pour tout un pâté d'immeubles, à un carrefour où les trottoirs ont été abaissés. Mais s'il ne s'agit pas alors d'un point de rassemblement au sens réglementaire, cela s'en approche et veut faciliter le processus de collecte. Ces contenants sont souvent installés à l'extrémité des passages piétons et y restent de nombreuses heures, chaque jour, depuis le matin tôt, quand les entreprises de nettoyage les sortent, jusqu'à ce qu'ils soient rentrés, pour autant qu'ils le soient, si le ramassage des ordures est fait suffisamment tôt. Il n'est pas rare de voir traîner ces contenants d'un jour à l'autre, ou tout un week-end, qu'ils aient été vidés ou pas. La disparition progressive des concierges d'immeuble exacerbe cette situation. Une telle occupation des passages piétons est préjudiciable à la sécurité des piétons en général, et plus particulièrement de ceux qui sont malvoyants ou à mobilité réduite. Les traversées de rue ne peuvent plus se faire comme prévu et les contenants sont autant d'obstacles à contourner quand cela reste possible. Dans sa version de 2024, selon un arrêté du président de la Métropole de Lyon du 29 mai, le règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés est peu contraignant sur les aspects qui peuvent créer des risques pour les piétons. Ainsi, son article 4-3-3 stipule que « tous les bacs roulants doivent être alignés en bordure du trottoir, les poignées dirigées vers la chaussée pour faciliter la préhension des ripeurs. En l'absence de trottoir, ils sont placés sur un sol goudronné ou bétonné, à un emplacement ne gênant pas les circulations piétonnes des personnes à mobilité réduite, en mode doux et motorisé ». Dans ce même règlement, le service normal de collecte stipule que « les usagers apportent les bacs roulants jusqu'au point de collecte et les rentrent le jour même après le passage du véhicule de collecte ». Les notions de sortie « juste avant le passage de la collecte » et de rentrée « juste après » présentes dans des versions précédentes du règlement ont disparu. La nécessité de ne pas gêner les circulations piétonnes et des personnes à mobilité réduite est quasi absente. Est-ce qu'une autre organisation des circuits de collecte, mais aussi du stockage temporaire sur rue des contenants, est envisagée pour éliminer les risques créés vis-à-vis des piétons ?

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Effectivement, question qui allie ramassage des déchets et puis cheminement/accessibilité des trottoirs et de la voirie. Pour vous répondre, je cède la parole à Barthélémy CHENAUX.

M. CHENAUX : Bonjour, Monsieur QUERRIEN. Merci de votre question. Tout d'abord, j'ai envie de réagir par surprise parce qu'en fait, ça a paru surprenant à tout le monde, quand on a lu votre question, que la Métropole ait fait le choix de modifier un règlement sur un aspect comme celui-ci. Du coup, je me suis amusé à faire l'exercice de comparer la version 2021 et la version 2024 de ce fameux règlement et alors, j'ai constaté que le paragraphe que Monsieur PONS cite dans la question est formulé de la même manière : « tous les bacs roulants doivent être alignés en bordure de trottoir, les poignées dirigées vers la chaussée. En l'absence de trottoir, ils sont placés sur un sol goudronné ou bétonné à un emplacement ne gênant pas les circulations piétonnes, cyclistes, à mobilité réduite et automobile ». Voilà, on est sur exactement la même formulation. Du coup, je m'inscris en faux, finalement, sur le fond de la question qui est qu'il y a eu un changement de règlement. Il n'y a pas eu de changement de règlement, et je vous confirme que les bacs doivent être sortis à la rue le plus tard possible par rapport au passage de la collecte et être retirés de la rue le plus tôt possible après le passage de la collecte, puisqu'il est dit dans le règlement de 2024, « en service complet, les usagers apportent les bacs roulants jusqu'au point de collecte et les rentrent le jour même après le passage du véhicule de collecte ». Donc c'est bien stipulé, c'est bien précisé. Et puis pour enfoncer le clou, je dirais, ce changement supposé de règlement n'a eu aucun effet concret dans les pratiques. On n'a pas plus de remontées en mairie d'arrondissement en 2024 qu'en 2023 sur des plaintes particulières sur des bacs roulants gênants sur les chaussées ou les trottoirs. Du reste, la Métropole poursuit ses actions. En particulier, en ce moment, il y a des actions menées par la police municipale de sensibilisation auprès des commerçants qui ont tendance à laisser les bacs et les poubelles sur la rue à demeure, je dirais. Donc c'est de

la sensibilisation pour leur rappeler précisément cette règle de gestion des bacs. Il y a également un travail régulier et continu avec les syndicats de copropriété sur l'ensemble de l'agglomération. Et, enfin, sur les nouveaux aménagements — parce qu'il y en a, évidemment —, les emplacements poubelles sont prévus dès la conception de l'aménagement. En conclusion, j'invite toutes celles et ceux qui constateraient qu'effectivement, il y a des personnes, des syndicats de copropriété qui ne respecteraient pas cette règle de bon usage de l'espace public à les déclarer sur « Toodego ». Ce qui permet aux services de la Métropole de collecter le plus rapidement possible les informations sur les mésusages et pouvoir engager des discussions à l'amiable au préalable. C'est le premier pas pour gérer ces situations évidemment gênantes. Merci.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Monsieur QUERRIEN, est-ce que vous souhaitez réagir ?

M. QUERRIEN : Oui, j'avais juste une observation, mais ce n'est pas moi qui ai préparé la question. En tant que riverain, je dirais qu'il y a des choses qui se passent des fois sur le passage du tramway, c'est-à-dire, au lieu que les poubelles soient laissées contre le mur, elles sont laissées au ras du trottoir, ce qui fait qu'il peut y avoir une certaine dangerosité. Sachant que ce n'est pas quelque chose de très compliqué, il suffit de faire les choses dans les règles et ça se passe bien. Alors, il n'y a pas eu d'accident jusqu'à présent. On ne va pas parler de la période où il y a eu les grands vents parce que c'est très spécial, mais moi je passe régulièrement sur l'avenue Debourg, sur l'avenue Jean Jaurès, c'est souvent que les bacs sont très près des voies. Voilà, donc ça peut arriver aussi. Je vous remercie pour les réponses.

Mme LA MAIRE : Merci. Monsieur CHENAUX. Non ? Merci beaucoup. Nous allons délibérer pour transmettre la question au maire de Lyon qui apportera une réponse écrite, même si évidemment, tout cela relève beaucoup de la Métropole, comme l'a évoqué Monsieur CHENAUX. Je vous demande donc de bien vouloir délibérer sur la transmission de cette question. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Je vous remercie. Merci beaucoup, Monsieur QUERRIEN, d'avoir porté ce soir la voix du Conseil de la Vie Associative et Locale.

Nous passons désormais à l'examen des rapports qui sont présentés ce soir en vue du conseil municipal du 12 décembre, de la semaine prochaine. Nous commençons par le rapport dit « développement durable », le rapport obligatoire présenté dans les collectivités de plus de 20 000 habitants, je crois, mais qui s'appelle à Lyon, d'un terme un petit peu plus engagé « Lyon en transition(s) ». Je vous cède la parole pour nous le présenter, Madame PASIECZNIK.

2. 2024-39011-CMMA7-482 – « Lyon en transition(s) » Rapport sur la situation en matière de développement durable pour la Ville de Lyon -Année 2024

Rapporteur : Mme Bénédicte PASIECZNIK

Mme PASIECZNIK : Merci, Madame la Maire. Bonsoir. Effectivement, ce rapport « Lyon en transition(s) », qui s'appelle comme ça depuis quatre ans, il présente les 25 politiques publiques du plan de mandat de la Ville, présentées sous l'angle de la transition. L'objectif de ce rapport, c'est à la fois de mettre en œuvre un objectif de transparence, mais aussi d'information à destination des citoyens. Il y a un petit peu des nouveautés chaque année. Cette année, le rapport a, en plus de son volet climat, un volet social puisqu'on est bien tous d'accord que l'enjeu de justice sociale est décisif dans la transition. Je voulais juste mettre en avant quelques actions emblématiques, puisque ce rapport présente à la fois un certain nombre d'indicateurs — que je ne vais pas vous détailler aujourd'hui —, mais aussi des actions emblématiques à l'échelle de la ville et puis pour chaque arrondissement. J'ai souhaité mettre en avant le projet de la Maison des femmes, qui est un projet qui est soutenu par la Ville et qui

visé à offrir aux femmes victimes de violences une prise en charge globale et un accompagnement personnalisé dans un contexte sécurisant. Ça me paraît important. C'est un projet qui a mis un certain temps à aboutir et qui permet un accueil rassurant pour les femmes, dans un cadre anonyme, gratuit et confidentiel. Je tenais aussi à saluer l'engagement de Céline DE LAURENS sur ce projet. Donc ça, c'est un projet qui nous concerne dans le 7^e et qui concerne bien sûr l'ensemble de la Ville de Lyon.

Quelques projets qui se déroulent dans le 7^e. Alors, encore un projet à l'échelle de la ville, mais qui pour le coup est dans le 7^e, c'est le premier Centre de santé mentale étudiant de Lyon. L'Université de Lyon met à disposition des locaux pour accueillir ce centre de santé qui permettra des consultations, des actions de prévention et de promotion de la santé, en particulier pour la santé mentale des jeunes ; sujet particulièrement important, on le sait aujourd'hui. Je ne vais pas vous reparler de l'arrivée du campus de l'Académie de l'OMS, ça a déjà été dit par Madame la Maire. Il y a aussi la rénovation de la Cité Jardin, déjà largement évoquée dans ce conseil d'arrondissement. Cette année, le rapport met aussi en valeur l'évaluation des réalisations de rues des enfants, qui nous ont particulièrement concernés dans le 7^e. Donc je pense que c'est intéressant de voir qu'il y a aujourd'hui, aussi une évaluation qui permet de voir ce qui marche, ce qui fonctionne moins bien et comment toute cette démarche pourra aussi être améliorée à l'avenir. D'autres choses qui arrivent dans le 7^e : faciliter l'accès aux droits avec de nouvelles permanences d'écrivains publics numériques dans les mairies d'arrondissement ; la création de potagers et de jardins dans les résidences seniors, et en particulier pour ce qui nous concerne, dans la résidence senior Jean-Jaurès ; et puis, je terminerai bien sûr par la concertation pour la création du parc des balançoires qui s'est tenue cette année sur les anciens terrains de l'entreprise Nexans à Gerland.

Voilà, Madame la Maire, je vous redonne ma parole.

Mme LA MAIRE : Merci. Très bonne présentation. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Je n'en vois pas. Donc il s'agit d'une prise d'acte. Je vous demande d'acter que le rapport vous a bien été présenté. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

PREND ACTE

Mme LA MAIRE : On poursuit avec vous, Madame PASIECZNIK, cette fois sur la question des jardins partagés, mais ce qui est intéressant, c'est qu'un nouveau jardin partagé naît dans le 7^e arrondissement et il est issu du choix des habitants et des habitantes, puisque c'est un jardin qui est né de la première édition du budget participatif.

- 3. 2024-38913-CMMA7-481 – Jardins partagés - Approbation et autorisation de signature d'une convention d'occupation temporaire avec l'association « Le jardin Quicrée », sis Maison de la Guillotière 25 rue Béchevelin à Lyon (7^e arrondissement) pour la mise à disposition d'un terrain situé 289 rue de Créqui à usage de jardin partagé - Ensemble Immobilier 07203**

Rapporteur : Mme Bénédicte PASIECZNIK

Mme PASIECZNIK : On a eu effectivement une proposition de jardin partagé, dans le cadre du BuPa (Budget Participatif), sur la rue de Créqui. Aujourd'hui, ce qu'on vous propose, c'est la convention qui va permettre de mettre à disposition ce jardin — les travaux sont en cours de finalisation — auprès de l'association qui portera la gestion du jardin et qui s'appelle — c'est un petit jeu de mots en verlan puisque ce jardin se situe rue de Créqui — ce sera Le jardin Quicrée. Juste pour vous parler un tout petit peu de ce projet de jardin, pour ceux qui visualisent un petit peu le lieu, c'est un ancien terrain de boules, qui est en contrebas de la rue de Créqui. L'aménagement a permis à la fois, bien sûr, de remettre de la terre végétale, etc., et puis aussi de faire un accès avec une rampe d'accès pour tous les publics, puisqu'on était en contrebas, et puis de rénover aussi des toilettes qui se trouvent dans un petit local attenant au jardin. Ce sera un jardin partagé qui permettra d'accueillir très largement et qui permettra

aussi, par exemple, d'accueillir les écoles et crèches du quartier. La convention, bien sûr, permet d'acter le fait que l'on met à disposition gratuitement ce terrain auprès du jardin partagé et puis on espère, la livraison se terminera autour du mois de février, donc on pourra, je pense, organiser un bel événement festif, au printemps, avec l'association et la mairie.

Mme LA MAIRE : Tout à fait. Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Je vous remercie. Pour le rapport suivant, on part du côté de la place Gabriel Péri. Pour votre information, j'y étais tout à l'heure avec l'association Re(A)dorons la Guillotière et un certain nombre d'enfants du quartier, puisque a été installé le sapin de la place Gabriel Péri et les enfants des écoles du quartier l'ont décoré tout à l'heure. Ça, c'est sur le volet animation locale, mais sur le quartier Guillotière-Péri, il y a une question fondamentale qui est celle de l'accès au droit, et c'est ce dont vous allez nous parler, Eugénie WIBER, pour le rapport suivant.

4. 2024-38906-CMMA7-472 – Projet de transformation de la Place Gabriel Péri - Volet accès aux droits - Approbation et autorisation de signature de la convention partenariale 2024-2027 dans le cadre du Pacte local des Solidarités

Rapporteur : Mme Eugénie WIBER

Mme WIBER : Tout à fait. Une belle introduction. La convention, dont fait l'objet ce rapport, est l'émanation du Pacte national des solidarités, un pacte à l'échelle de l'État, qui a été présenté en 2023, il y a un petit peu plus d'un an, et il repose sur quatre axes : prévention de la pauvreté dès le plus jeune âge, lutte contre les inégalités à la racine, accès à l'emploi et insertion pour les publics qui en sont les plus éloignés, la lutte contre la grande pauvreté et l'accès au droit. L'émanation locale de ce pacte repose sur deux grands piliers. Le premier, c'est le fait de lutter contre le non-recours aux droits des habitants et personnes usagères du quartier. Pour rappel, quand on parle du quartier Péri, on parle vraiment du secteur place Gabriel Péri, Moncey, Voltaire qui est vraiment le quartier veille active, donc pas tout à fait prioritaire aux yeux de la politique de la ville, mais sur lequel il y a des moyens spécifiques qui sont mis en œuvre. Le premier pilier du pacte local, c'est lutter contre le non-recours au droit des habitants et personnes usagères du quartier, dont on a constaté que la précarité est supérieure à celle de nombreux quartiers de Lyon, que ce soit en matière de santé, de logement, d'accès aux droits, à l'emploi, en droit des étrangers. Le deuxième pilier, il y a un certain nombre d'acteurs qui interviennent déjà, et la proposition est d'améliorer les actions qui sont développées par ces acteurs grâce à une coordination des acteurs qui sont impliqués pour faciliter la complémentarité, la structuration de l'offre et limiter la saturation des services qu'ils proposent. Deux de ces objectifs sont traduits dans un Pacte local des solidarités au travers d'une convention partenariale entre la Ville de Lyon et l'État. Cette convention définit vraiment le périmètre des actions et des modalités de financement. En résumé, la Ville de Lyon coordonne vraiment le volet opérationnel — la coordination des acteurs et les actions qu'ils vont mener sur ce secteur — et l'État finance les actions pour un montant de 97 000 euros sur 2024-2025. À ce stade, il y a trois associations qui sont fléchées : l'association ADOS qui se situe à la Maison des projets Péri, rue de la Guillotière, le Centre social Bonnefoi et le Centre social de l'Arche de Noé, ce qui représente, sur l'année 2024, 23 000 euros, sur 2025, 74 000 euros, répartis entre ces trois associations. Voilà, en substance, ce qui est présenté dans ce rapport et je vous invite à l'adopter afin de laisser le Maire de Lyon signer cette convention qui s'étendra jusqu'à 2027.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On passe à vous, Florence LECLUSE, avec les deux rapports suivants qui concernent la Cité Éducative. Je vous cède la parole.

5. **2024-39152-CMMA7-478 – Signature de la convention-cadre triennale 2024/2026 entre la Préfecture du Rhône, le Rectorat de l'académie du Rhône, la Ville de Lyon et la Caisse des écoles relative à la labellisation de la Cité Éducative de Lyon-Territoires de déploiement 2024 et préfiguration**
6. **2024-38881-CMMA7-477 – Convention entre la Caisse des Écoles et la Ville de Lyon relative à la Cité Éducative de Lyon pour les remboursements entre les parties de frais de masse salariale**

Rapporteur : Mme Florence LECLUSE

Mme LECLUSE : Bonsoir. Effectivement, il s'agit de la convention autour de la Cité Éducative. Comme vous le savez, la Ville de Lyon a signé et s'est engagée dans le programme Cité Éducative depuis 2019, autour des quartiers États-Unis, Mermoz, Moulin à vent. C'était la première Cité Éducative et le périmètre a été étendu en 2024 à d'autres quartiers, dont la cité de Gerland, mais pas que, La Duchère et Lyon 5^e aussi sont dans le nouveau périmètre de la Cité Éducative, et c'est ce dont parle cette nouvelle convention. L'idée ici, c'est de voir comment faire fructifier le projet, qui soit un projet éducatif, mais pas que, avec les associations de quartier, avec les associations de parents, pour renforcer à la fois le rôle de l'école, mais aussi la continuité éducative avec les différents acteurs du territoire impliqués. Pour les enfants et les jeunes, c'est ouvrir le champ de tous les possibles. Ça concerne les jeunes, parce que ça va de 0 à 25 ans, avec une offre différente selon les catégories d'âge. Le projet en tant que tel, Cité Éducative, est un projet porté par la Ville de Lyon, donc il y a un pilotage et une coordination globale Ville de Lyon, mais aussi un pilotage territorial. En l'occurrence sur le 7^e arrondissement, ça va concerner les Cités Gerland. À noter que tout ce pilotage est géré et mené de main de maître par une troïka — ça s'appelle comme ça, j'ai découvert ce nom-là, ce n'est pas la première fois que je l'entendais — de partenaires, dont la Ville de Lyon bien sûr, la Préfecture, mais aussi l'Éducation nationale et, bien entendu, la Mairie du 7^e. Il y avait une réunion pas plus tard qu'aujourd'hui, où je représentais la Mairie du 7^e arrondissement. Ça, c'est la première délibération.

La deuxième délibération porte sur les financements octroyés par la Ville de Lyon au projet Cité Éducative — ça passe par la Caisse des Écoles —, qui financent principalement l'ingénierie de projet avec le financement ou le cofinancement de postes d'assistantes sociales, de chef de projets d'ingénierie et de chef de projets opérationnel. Voilà, je vous invite à voter favorablement ce très beau projet.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup, Madame LECLUSE. Vous noterez qu'on vous a envoyée vous et pas nos camarades communistes pour nous représenter à la troïka. Pardon, Boris. Est-ce qu'il y a des interventions sur ces deux rapports ? Non. Donc on va les soumettre un à un à vos voix. Je comprendrai s'il y avait une abstention de ce côté-là, pour ma mauvaise blague.

Sur le rapport 39152. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Le rapport 38881. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On poursuit avec vous, Madame LECLUSE, mais cette fois, c'est sur les classes découvertes.

- 7. 2024-38888-CMMA7-475 – Projet Éducatif Lyonnais - Attribution de subventions aux coopératives scolaires pour le soutien aux départs en classes de découvertes et versement de vacances – Année 2025**

Rapporteur : Mme Florence LECLUSE

Mme LÉCLUSE : Oui, les classes découvertes. On parle de la programmation 2024-2025. À noter que la Ville de Lyon a renforcé son soutien financier pour permettre à davantage d'enfants de participer à ces classes découvertes. Soutien financier justifié par l'inflation et l'augmentation de l'inflation, mais aussi, plus globalement, pour soutenir ces projets qui sont très marquants dans la vie scolaire d'un enfant. Partir entre trois et cinq jours en dehors de sa ville — loin, moins loin, ça dépend des projets portés par les écoles —, c'est véritablement vivre différemment sa classe, vivre différemment les apprentissages en autonomie. On a tous un souvenir des différents voyages qu'on a pu faire, si on a eu la chance d'en faire. Donc pour avoir une attention redoublée sur des quartiers plus fragiles avec des familles qui sont avec des quotients familiaux plus faibles, Q1-Q2, l'enveloppe financière est supérieure, ou en tout cas plus forte, pour ces écoles avec des familles en plus grande précarité économique. Pour mémoire, et ça sera le dernier chiffre, entre janvier et décembre 2025, ce sont 50 projets de classes découvertes pour 121 classes, et ça concerne 3 000 enfants. J'espère que vous allez voter favorablement.

Mme LA MAIRE : Moi aussi. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Eh bien voilà, Madame LÉCLUSE, ils ont tous voté favorablement comme vous le souhaitiez.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Je vous cède la parole à nouveau, puisqu'en remplacement d'Aurélié GRIES, vous nous présentez le rapport qui concerne les kits hors sol dans les crèches.

- 8. 2024-38915-CMMA7-474 – Attribution de subventions d'investissement d'un montant global de 126 808 euros dans le cadre de l'appel à projet « Kits Hors Sol » à destination des établissements associatifs Petite Enfance soutenus par la Ville de Lyon - Approbation et autorisation de signature de conventions**

Rapporteur : Mme Florence LECLUSE

Mme LÉCLUSE : On a déjà parlé de ces kits hors sol. On avait voté le principe de ce déploiement. L'idée, c'est véritablement pour les plus petits d'entre nous, entre 0 et 3 ans, de favoriser le rapport à la nature, et toutes les cours des crèches ne pouvant pas être végétalisées, il a été rendu possible des kits hors sol. Pour permettre le déploiement, un appel à projets a été mis en place pour identifier des projets et les soutenir jusqu'à 5 000 euros. Il y a plus de 29 associations qui ont répondu favorablement à cet appel à projets et tout le monde a eu droit à sa subvention. Ce sont plus de 44 équipements qui seront fournis, pour un montant de 125 000 euros. Très bonne nouvelle.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Je soumets donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Cette fois, on retourne dans le champ éducation, mais c'est l'éducation sportive, les cours d'EPS pour les collèges et les lycées, et les conditions d'utilisation des équipements sportifs de la Ville par les collégiens et les lycéens. On commence par les collégiens. Vous voulez présenter les deux rapports en même temps ? Allez-y.

9. **2024-36978-CMMA7-479 – Participations financières de la Métropole de Lyon pour l'utilisation des équipements sportifs par les collèges au titre de l'année 2022-2023 et approbation d'une convention entre la Ville et la Métropole pour 2023-2026**
10. **2024-36522-CMMA7-480 – Participations financières des lycées pour l'utilisation des équipements sportifs dans le cadre de l'EPS obligatoire au titre de l'année scolaire 2023-2024**

Rapporteur : Mme Florence LECLUSE

Mme LECLUSE : En fait, on va présenter ensemble parce que ce sont deux délibérations qui sont plutôt des délibérations techniques, puisqu'il s'agit, en effet, de mettre à disposition des équipements sportifs (les gymnases, les piscines) au profit soit des collèges, soit des lycées. La Cour des comptes ayant pointé le fait que les tarifs n'avaient pas été rehaussés depuis plusieurs années, les conventions entre les collèges, la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon, la Ville de Lyon et la Région ont été revues pour intégrer ces nouveaux tarifs. De multiples négociations ont eu lieu et aboutissent aujourd'hui à des conventions qui proposent des prix sur la période 2022-2023, puis 2023-2026 — donc c'est plutôt technique —, et permettent d'encadrer juridiquement ces mises à disposition, et surtout le financement parce qu'il y a un financement. Donc on propose des tarifs identiques pour les collèges et les lycées : gymnases, c'est 26 euros de l'heure ; stade/terrain en plein air, 10 euros de l'heure ; et les piscines, 134 euros de l'heure. J'épargne les centimes. Voilà, je vous invite à voter favorablement.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des interventions ? Des demandes de précisions sur les centimes, peut-être ? Non. Je soumetts donc ces deux rapports à vos voix. On va commencer par le 36978. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Et le 36522. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On poursuit dans le sport, mais cette fois le sport de haut niveau avec vous, Monsieur FEKRANE, et la mise à disposition du Palais des sports pour l'équipe de l'ASVEL féminin, dont on a déjà parlé ici.

11. **2024-38922-CMMA7-485 – Approbation de la convention d'occupation temporaire pour la mise à disposition du Palais des Sports situé 350 avenue Jean Jaurès à Lyon 7^e au LDLC Lyon ASVEL féminin**

Rapporteur : M. Yacine FEKRANE

M. FEKRANE : Tout à fait. Bonsoir Madame la Maire, bonsoir Messieurs-Dames. Il s'agit bien de LDLC Lyon ASVEL féminin, club professionnel évoluant en Ligue féminine de basket, double championne de France 2019-2023. Le club a par ailleurs remporté en 2023, pour la première fois de son histoire, l'EuroCoupe féminine, seconde compétition dans la hiérarchie des compétitions, qui rassemble les meilleures équipes féminines européennes. Plusieurs joueuses de son effectif ont été sélectionnées en équipe de France pour participer aux Jeux

Olympiques de Paris 2024 et aux championnats du monde. Depuis 2011-2012, le gymnase Mado Bonnet, situé 20 avenue Paul Santy à Lyon 8^e, permet l'organisation des rencontres sportives et des entraînements de son équipe professionnelle, d'opérations événementielles, et en présence de partenaires directement liés à son activité. Doté d'une capacité de 1 400 places, le gymnase Mado Monnet ne répond plus pleinement aux attentes du club, notamment en termes de jauge et de spectateurs exigés par les instances européennes pour l'accueil des compétitions d'envergure, auxquelles participe également le club. De fait, les matchs les plus attractifs ont été organisés jusqu'ici à l'Astroballe, salle emblématique de basket-ball de 5 560 places, située à Villeurbanne et occupée par l'équipe masculine de l'ASVEL. Dans l'objectif de trouver un équipement propice à l'entraînement de l'équipe et lui permettant d'accueillir des matchs à enjeux nationaux et européens, le club LDLC ASVEL féminin a donc exprimé, auprès de la Ville de Lyon, le souhait de s'installer au Palais des sports de Lyon Gerland. Compte tenu du rayonnement de Lyon ASVEL féminin et du souhait de la Ville de Lyon de donner toute sa place au sport féminin de haut niveau, le Palais des sports de Lyon, appartenant au domaine public de la Ville de Lyon, sera mis à disposition du club à partir du 1^{er} janvier 2025. Équipement emblématique pour l'accueil des grands événements sportifs lyonnais, le Palais des sports de Lyon accueillera l'ASVEL féminin pour ses entraînements et matchs, tout en conservant une dimension événementielle à vocation internationale, selon un calendrier d'occupation adapté en conséquence. Dans le cadre de l'installation l'ASVEL féminin, des aménagements sportifs ont été réalisés par la Ville au sein du Palais, à hauteur de 350 000 euros, notamment l'achat d'un parquet de mise en œuvre rapide, de trois panneaux de basket homologué FIBA et de podiums pour remplacer les tribunes ouest-est du Palais. Le club, quant à lui, prend à sa charge l'installation des écrans géants, des panneaux LED, des bains chauds et froids, et de salles de musculation, situés jusqu'à présent à Mado Bonnet. La convention de mise à disposition du gymnase Mado Bonnet au profit de l'ASVEL féminin prendra fin le 31 décembre 2024. Il vous est proposé d'approuver la signature d'une convention d'occupation temporaire du domaine public au profit de l'ASVEL féminin pour la mise à disposition du Palais des sports, avenue Jean Jaurès, Lyon 7^e à compter du 1^{er} janvier 2025, pour une durée de trois ans renouvelables annuellement par tacite reconduction dans la limite de six ans, jusqu'au 31 décembre 2030. Le club s'acquittera des frais de gardiennage et de sécurisation les soirs de matchs, en même temps que les frais de nettoyage des tribunes ces mêmes soirs de matchs. En vous informant que le premier match, je vous invite au Palais des sports de Gerland le dimanche 12 janvier, à partir de 13 h, pour le match contre Villeneuve-d'Ascq. Je vous demande d'approuver, s'il vous plaît.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup, Monsieur FEKRANE. Effectivement, j'espère que nous serons nombreux et nombreuses pour ce premier match parce que c'est important. Ça tient à cœur à la Ville de Lyon de supporter le sport féminin. Il y a quand même beaucoup de moyens qui sont mis dans la diffusion du sport masculin. Eh bien là, c'est un effort de la Ville de proposer le Palais des sports pour cette équipe féminine et j'espère que nous serons nombreux et nombreuses à les supporter au premier match, mais aussi dans la durée, et qu'on y amènera les enfants pour donner éventuellement des envies et de futures vocations sportives. Est-ce qu'il y a des interventions sur le sujet ? Non. Je sou mets donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On passe à vous, Luc VOITURIER, sur la politique de la ville et les financements des postes des missions territoriales, et je sais que ce sont des personnes avec qui vous travaillez au quotidien.

- 12. 2024-38904-CMMA7-473 – Programmation au titre de l'exercice 2024 dans le cadre de la convention territoriale de Lyon des contrats de ville 2015-2023 et 2024-2030 de l'agglomération lyonnaise - Cofinancement des postes des missions territoriales et des actions d'ingénierie sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Lyon**

Rapporteur : M. Luc VOITURIER

M. VOITURIER : Oui, Madame la Maire. Effectivement, ce sont les personnes qui composent la mission Quartiers Anciens, qui intervient dans le 1^{er}, le 3^e et le 7^e arrondissement, et avec lesquels nous travaillons au quotidien, en particulier à Cité Jardin, puisque nous y étions — vous aussi ! — vendredi dernier. C'est un coût de 290 000 euros pour six postes financés à 2 % par l'État, 38 % pour la Métropole et 60 % par la Ville de Lyon, à hauteur de 178 000 euros. Je nous invite à approuver, puisque cette équipe est tout à fait efficace et stratégique pour la mise en œuvre de ce que nous souhaitons. Merci.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Je ne peux que confirmer ces propos. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Je sou mets donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On poursuit avec vous, Monsieur VOITURIER, mais cette fois sur des garanties d'emprunt, donc peut-être avec un peu moins d'enthousiasme, mais il faut les voter.

- 13. 2024-38895-CMMA7-469 – Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Poste Habitat Rhône-Alpes pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 9 144 529 euros relatifs à une opération d'acquisition en VEFA de 64 logements (20 PLAI, 44 PLUS) situés 30 rue Michel Felizat à Lyon 7^e**
- 14. 2024-36113-CMMA7-470 – Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par l'Office Public de l'Habitat Alpes Isère Habitat pour la souscription d'un emprunt d'un montant total de 1 382 734 euros relatif à une opération de réhabilitation de 34 logements situés 62-66 Allée d'Italie à Lyon 7^e**

Rapporteur : M. Luc VOITURIER

M. VOITURIER : Merci. Deux garanties d'emprunt : l'une proposée par Poste Habitat Rhône-Alpes, une garantie d'emprunt à hauteur de 15 % de 9 millions d'euros pour la construction en VEFA de 64 logements (20 PLAI et 44 PLUS) au 30 rue Michel Felizat ; et une deuxième garantie, toujours à hauteur de 15 % de 1 400 000 euros, contractualisée par Alpes Isère Habitat, pour la réhabilitation de 34 logements situés 62 allée d'Italie, dont les travaux sont déjà en cours et c'est une bonne chose aussi. Merci.

Mme LA MAIRE : Secteur que vous connaissez bien. Donc on va passer au vote. D'abord la première, le 38895. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Deuxième garantie d'emprunt, 36113. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On était allée d'Italie, à deux pas de la place des Pavillons, et ça nous amène à parler marché, puisque depuis le 26 novembre, il y a un marché place des Pavillons, et la délibération suivante porte sur les droits de place des marchés. Je cède, pour nous présenter cette délibération, la parole à Barthélémy CHENAUX.

15. 2024-38958-CMMA7-466 – Approbation des droits de place des marchés pour l'année 2025

Rapporteur : M. Barthélémy CHENAUX

M. CHENAUX : Merci, Madame la Maire. Tout à l'heure, Monsieur FEKRANE nous invitait le 12 janvier à Gerland. À mon tour de vous inviter le 10 décembre à Gerland aussi. Ce sont les mêmes chiffres, mais pas dans le même ordre, ne vous trompez pas. Pourquoi le 10 décembre ? Pour l'inauguration de ce nouveau marché qui a effectivement — merci, Madame la Maire, de l'avoir précisé — débuté le 26 novembre dernier. C'est un marché d'après-midi qui se tient le mardi en expérimentation, et comme ça va bien se passer, l'expérimentation se poursuivra. Vous y trouverez deux fromagers, un boulanger, deux stands de fruits et légumes, un stand olives et épices, un stand galettes et pizzas, et un traiteur asiatique. Il y avait aussi des ouvertures à la candidature pour des bouchers-charcutiers, mais il n'y a pas eu de candidature, c'est pour ça qu'il n'y en a pas dans mon énumération. À noter que le primeur qui est présent sur le marché du mardi matin est maintenu, y compris pendant le temps de l'expérimentation, pour ceux qui sont du quartier. S'agissant de la délibération que j'ai à vous présenter, c'est la base tarifaire de l'occupation des marchés alimentaires et manufacturiers à compter du 1^{er} janvier 2025. Il présente une hausse de 3 % du tarif abonné et une hausse de 3 % du tarif journalier par mètre linéaire pour tous les marchés et pas d'augmentation pour les tarifs d'électricité. Pour plus de détails, on peut en parler en fin de séance. Merci de votre approbation.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Donc, rendez-vous le 10 décembre, place des Pavillons. Est-ce qu'il y a des interventions ? Non. À quelle heure ? Demande Yacine. Je crois que c'est à 17 h 30, l'inauguration. Donc il n'y a pas d'intervention. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Non. Le rapport est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Je cède la parole à Clément ESCARAVAGE sur la subvention d'investissement à la Mission locale.

16. 2024-38914-CMMA7-467 – Attribution d'une subvention d'investissement de 100 000 euros à la Mission locale de Lyon, sise 24 rue Etienne Rognon à Lyon (7^e arrondissement) pour l'aménagement et l'équipement de la nouvelle antenne de la Maison Lyon pour l'Emploi (1^{er}, 2^e et 4^e arrondissements) située 20 rue de la Bourse à Lyon (2^e arrondissement) - Approbation et autorisation de signature de la convention financière afférente – Opération 08TZCLD1

Rapporteur : M. Clément ESCARAVAGE

M. ESCARAVAGE : Tout à fait. Merci, Madame la Maire. J'irai très vite. C'est une des nombreuses délibérations que je vous présente à chaque conseil d'arrondissement concernant la Mission locale qui a son siège dans le 7^e arrondissement et qui ouvre une nouvelle Mission locale, rue de la Bourse dans le 2^e, pour permettre aux jeunes de la Presqu'Île d'accéder à l'emploi et à tous les services que rend la Mission locale. Comme le siège est chez nous, on doit le voter en conseil d'arrondissement. Donc je vous propose de le voter favorablement puisque nous on a une Mission locale de notre côté du Rhône, on peut en autoriser une de l'autre côté.

Mme LA MAIRE : On peut. Est-ce qu'il y a des interventions ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Désormais, on passe au rapport sur l'approbation des tarifs d'occupation commerciale du domaine public et traditionnellement, vous nous donnez le prix des stands de marrons. Donc on attend évidemment l'information pour l'année 2025. Monsieur ESCARAVAGE, vous avez la parole.

17. 2024-38957-CMMA7-465 – Approbation des tarifs d'occupation commerciale du domaine public

Rapporteur : M. Clément ESCARAVAGE

M. ESCARAVAGE : Moi qui comptais changer cette année, du coup il faut que je vous retrouve le prix des marrons. C'est bon, je l'ai : 6,95 euros, le droit journalier pour les marrons. C'est ce que je présente chaque année. Ce sont les tarifs d'occupation commerciale du domaine public : les terrasses, les marrons, les sapins de Noël, les Luna Park, les cirques, etc. — et non pas les marchés que Barthélémy vous a présentés juste avant. Cette année, les tarifs d'occupation commerciale classique augmentent de 2 % et les tarifs de tout ce qui est événements type cirque, vogue, etc., restent les mêmes que l'an dernier. Ça fera un gain pour la collectivité de 56 000 euros, d'après les estimations de la DECA par rapport aux recettes de l'an dernier. Ce n'est pas avec ça qu'on va trouver les 25 millions, mais voilà, on fait notre part aussi là-dessus. Les recettes seront imputées aux opérations de DOPUBLIM, DOPUBLIP et DOPUBTER.. Ça m'a bien plu comme noms. Donc je pense que c'est important que vous le sachiez et je vous propose de voter favorablement.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. À noter que cette année nous avons eu le cirque que vous mentionnez, place Jean Jaurès. On avait fait une réunion il y a quelque temps en mairie pour prévenir les riverains. Il se trouve qu'*a priori*, cette occupation du domaine public par le cirque s'est plutôt bien passée. Le cirque a trouvé son public et sa place dans le 7^e arrondissement. C'est une installation un petit peu plus petite qu'à Confluence, mais on tire un bilan assez positif de leur présence sur le 7^e arrondissement et ils reviendront l'année prochaine. Je n'ai pas encore fait voter le rapport. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Désormais, on parle stationnement et notamment des exceptions aux tarifs de stationnement pour les associations à but non lucratif, avec Vincent MONOT.

18. 2024-34100-CMMA7-484 – Dispositif et tarif de stationnement sur voirie adaptés pour les associations à but non lucratif exerçant des missions d'intérêt général dans le cadre d'activités d'utilité sociale

Rapporteur : M. Vincent MONOT

M. MONOT : Bonjour à toutes et tous. C'est une délibération qui fait suite à des délibérations un petit peu similaires que nous avons l'habitude de voter depuis le début du mandat. Souvenez-vous, déjà l'an dernier, nous votions des dispositifs et des tarifs avantageux pour les professionnels de santé effectuant des visites à domicile, les professionnels du dépannage urgent, des artisans qui interviennent chez les Lyonnaises et des Lyonnais, ou encore des commerçants-artisans ayant besoin de faire des livraisons aux riverains. Au dernier conseil d'arrondissement, nous avons voté un dispositif, cette fois pour les entités réalisant des

missions de service public, type collectivités locales, régies publiques, établissements publics ou services de l'État, par exemple. Ce soir, c'est un dispositif et des tarifs de stationnement sur voirie qui sont créés pour, vous l'avez dit, les associations à but non lucratif qui exercent des missions d'intérêt général dans le cadre d'activités d'utilité sociale. Ces associations qui interviennent sur Lyon le font dans le cadre de l'accompagnement social, médicosocial ou sanitaire, et elles contribuent à la lutte contre l'exclusion des personnes en situation de fragilité. On pense bien sûr à toutes les structures qui relèvent du SAMU social. Ces structures peuvent avoir un ou plusieurs véhicules au nom de l'association qui stationnent dans les rues dans le cadre de leurs interventions. Pour favoriser leur mobilité et leurs interventions, il est proposé de mettre en place un dispositif adapté pour la flotte des véhicules dont elles sont propriétaires. Vous trouverez dans la délibération la grille tarifaire, parce que ce dispositif est conditionné au paiement d'un forfait annuel pour l'ensemble de leur flotte, avec un tarif dégressif en fonction du nombre de véhicules total que possède la structure.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On poursuit avec vous, Vincent MONOT, mais cette fois pour parler vélo, et notamment la Voie Lyonnaise n° 1.

- 19. 2024-38936-CMMA7-483 – Approbation de la convention entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon, relative au transfert de maîtrise d'ouvrage pour la création de la Voie lyonnaise 1 (Lyon 7^e) - Lancement de l'opération n° 60094001 « CTMO Voie lyonnaise 1 » et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-5 programme 00012**

Rapporteur : M. Vincent MONOT

M. MONOT : Merci. Oui, et même bien plus que vélo, puisque vous le savez, ce projet des Voies Lyonnaises est un grand projet métropolitain qui consiste à créer un réseau cyclable à l'échelle de la métropole, mais qui permet en plus de répondre à tout un tas de politiques publiques indispensables aujourd'hui, telles que la végétalisation de nos espaces publics, la sécurisation des cheminements piétons également. Nous avons déjà passé une délibération identique au dernier conseil d'arrondissement, il me semble, qui concernait les Voies Lyonnaises 8 et 12. Cette fois-ci, nous parlons de la Voie Lyonnaise 1. Vous la connaissez déjà puisqu'un premier tronçon est déjà réalisé le long du Rhône et dans le 7^e arrondissement, le long de la piscine du Rhône. La Voie Lyonnaise aujourd'hui s'arrête au pont Gallieni et puis elle est en cours de travaux le long du tramway T10, entre la Halle Tony Garnier et Saint-Fons. Nous parlons donc du barreau manquant de cette Voie Lyonnaise, qui ira du pont Gallieni à la Halle Tony Garnier en empruntant l'avenue Leclerc. Comme toutes les autres Voies Lyonnaises, les objectifs de ce projet sont, bien sûr, de proposer des alternatives décarbonées pour améliorer la qualité de l'air et lutter contre les nuisances sonores, et favoriser les mobilités, mais aussi offrir un espace public plus sécurisé, tant pour les piétons que les cyclistes, développer les lieux de fraîcheur pour lutter contre les îlots de chaleur — et on aura une large végétalisation sur ce tronçon —, et puis le maintien également des dessertes de qualité en transport en commun. Comme à chaque fois, comme ces projets relèvent de plusieurs maîtrises d'ouvrage, en l'occurrence la Métropole de Lyon, au titre de ses compétences en matière d'aménagement du domaine de voirie, des espaces piétonniers, des places publiques, et puis la Ville de Lyon, au titre de ses compétences en matière d'espaces verts, de vidéosurveillance et d'éclairage public, on se propose de réaliser cette opération avec un seul maître d'ouvrage, en l'occurrence la Métropole de Lyon. Cette délibération vise à confier à la Métropole de Lyon la maîtrise d'ouvrage unique de l'opération, charge à la Ville de Lyon de payer la part relevant de ses compétences. Le budget prévisionnel de cette opération est

estimé aujourd'hui à 7 200 000 euros, avec des dépenses Ville de Lyon qui s'élèvent à 964 000 euros. Il est proposé d'approuver la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage à signer entre Métropole et Ville.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole sur le sujet ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On poursuit avec vous, Madame PASIECZNIK, et la Convention que la Ville de Lyon signe avec les Péniches du Val de Rhône que nous avons eu plaisir d'emprunter, que ce soit avec les agents de la mairie du 7^e ou avec les conseils de quartier, il y a déjà quelque temps. C'est un acteur que nous connaissons bien et qui est à quai pas très loin d'ici.

20. 2024-38832-CMMA7-476 – Signature d'une convention-cadre triennale avec les Péniches du Val de Rhône 2025-2027 et attribution de la subvention année 2024-2025 d'un montant de 55 370 euros -Versement des vacances

Rapporteur : Mme Bénédicte PASIECZNIK

Mme PASIECZNIK : Oui, bien sûr. Cette délibération concerne bien toute la ville de Lyon, mais nous avons la chance d'avoir cette association sur le 7^e. En fait, l'association a une péniche qui s'appelle « La Vorgine ETMA Découverte », qui propose des navigations éducatives à la fois pour tout public, mais là en l'occurrence, on est vraiment sur le soutien à des actions de sensibilisation à l'éducation des scolaires en matière d'environnement et de transition écologique. En effet, la Ville de Lyon et les Péniches du Val de Rhône ont noué une action partenariale, qui s'est traduite notamment par la réalisation de séjours qu'on appelle « classes péniche et eau », et plus récemment des journées « Du musée à la Péniche », qui associe à la fois patrimoine naturel et patrimoine culturel de Lyon. Cette convention vous propose que la Ville de Lyon soutienne l'activité de l'association pour la réalisation de ses objectifs pour l'année scolaire 2024-2025, pour un montant de 55 370 euros.

Mme LA MAIRE : Merci. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On poursuit avec la tarification des cimetières, qui est un vrai sujet puisqu'on est, selon nos ressources, pas tous égaux face à la mort ou à la mort d'un proche. C'est ce sujet qu'a souhaité adresser la Ville de Lyon et notamment Laurent BOSETTI, qui n'est pas là ce soir, mais qui a travaillé sur le sujet au niveau de la Ville. Je vous cède la parole, Madame PASIECZNIK.

21. 2024-39014-CMMA7-471 Tarification des cimetières pour application au 1er mars 2025

Rapporteur : Mme Bénédicte PASIECZNIK

Mme PASIECZNIK : Merci. La direction des Cimetières de la Ville de Lyon, pour mémoire, rassemble 70 agents qui gèrent sept cimetières et 80 000 concessions. Ce n'est pas anodin. Cette direction répond à plusieurs missions, à la fois inhumer les défunts en application du Code général des collectivités, accompagner les évolutions sociétales et environnementales, et pérenniser et valoriser son patrimoine funéraire et l'histoire lyonnaise. Aujourd'hui, il s'agit de revoir les tarifs de vente et de renouvellement des emplacements concédés, en prenant en

compte deux éléments. À la fois, la Ville de Lyon n'a pas révisé ses tarifs de concessions funéraires depuis le 16 décembre 2021, alors qu'entre 2021 et 2023, le taux d'inflation cumulé a augmenté de plus de 12 % ; et en 2023, il est de 5 %. Parallèlement, la Ville de Lyon constate également que les funérailles font l'objet de lourdes dépenses pour les familles des défunts pour qui ce n'est pas toujours possible, après avoir réglé les prestations d'obsèques auprès des pompes funèbres, d'acquérir une concession temporaire, trentenaire ou cinquantenaire. En l'absence de cette acquisition, les familles ne peuvent pas procéder à l'inhumation de leurs proches et honorer sur la durée. Il s'agit bien de prendre en compte ces deux éléments. Afin que les Lyonnaises et les Lyonnais puissent bénéficier d'un traitement plus équitable au regard des capacités financières de chacun, il est proposé de mettre en place une tarification sociale et progressive, tout en appliquant une augmentation des tarifs qui prenne en compte l'inflation subie en 2023. Pour essayer d'expliquer simplement, ce qui est proposé là, c'est que sur le tarif qui était appliqué depuis 2021, on applique une augmentation de 5 % et après on définit trois tranches en fonction du revenu fiscal de référence des foyers fiscaux : une première tranche de 0 à 12 000 euros, une deuxième tranche de 12 001 euros à 50 000 euros et une troisième tranche au-delà de 50 001 euros de revenu fiscal de référence. La tarification pivot est celle qui correspond à la tranche médiane, de 12 000 à 50 000 euros. C'est à cette tranche-là qu'on applique les 5 %. La tranche inférieure bénéficiera d'une minoration de 35 % et la tranche supérieure d'une majoration de 35 %. Voilà, c'est ce qui est proposé, de pouvoir adopter une tarification sociale et progressive à compter du 1^{er} mars prochain.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Je présente le rapport suivant. Il s'agit de la décision modificative n° 2 de notre état spécial 2024.

22. 2024-41335-MA7-487 – Décision Modificative n° 2 – Exercice 2024

Rapporteur : Mme Fanny DUBOT

Mme LA MAIRE : On a deux recettes supplémentaires que nous inscrivons à notre budget. La première, évidemment, nous ne pouvions pas la prévoir, c'est une dépense qui a été faite et qui nous est donc remboursée par la Ville de Lyon. Elle a été occasionnée par les élections législatives de 2024, et l'organisation de deux tours de scrutin a un coût. Ça a eu un coût humain — et je remercie encore une fois les présidents de bureaux de vote, les assesseurs, citoyens et élus qui se sont mobilisés pour que les scrutins se déroulent correctement — et puis, il y a eu aussi un coût réel, notamment les plateaux-repas que nous avons fournis à ces présidents de bureaux de vote et assesseurs, et donc une dépense engendrée pour la mairie du 7^e, qui est de l'ordre de 10 767 euros. Cette dépense nous est donc remboursée par la Ville de Lyon. Également, une somme qui nous est versée pour pallier le surcoût occasionné par l'utilisation d'un procédé écologique sans chimie pour l'entretien des locaux des crèches, mais là, il s'agit de la somme de 840 euros, donc c'est une petite somme. Voilà pour ce qui est de la décision modificative n° 2.

Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Le rapport suivant concerne la campagne de recensement de la population 2025.

23. 2024-38918-CMMA7-468 – Campagne de recensement de la population 2025 - Indemnités enquête Familles

Rapporteur : Mme Fanny DUBOT

Mme LA MAIRE : Nous avons voté, lors du dernier conseil d'arrondissement, l'indemnité pour les personnes qui allaient faire passer le questionnaire de recensement. Il se trouve que la Mairie du 7^e a été tirée au sort par l'INSEE pour poser un questionnaire en plus qui s'adresse aux familles. C'est l'enquête Familles de l'INSEE et nous votons ce soir une rémunération supplémentaire pour les personnes qui font passer les questionnaires du recensement 2025. Je vous passe les détails de la rémunération puisqu'ils sont dans la délibération. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Je sou mets donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Nous passons donc au dernier rapport avec vous, Monsieur VOITURIER. Nous avons voté lors du dernier conseil d'arrondissement, la nouvelle composition de la commission du règlement intérieur. Cette commission s'est réunie et nous propose donc ce soir le rapport suivant.

24. 2024-41333-MA7-486 – Modification du règlement intérieur du conseil du 7^e arrondissement

Rapporteur : M. Luc VOITURIER

M. VOITURIER : C'est une mise en conformité à la réglementation qui est très formelle puisque sur le fond, il s'agit simplement de conforter la pratique actuelle, qui est elle-même calée sur le règlement intérieur du Conseil municipal de la Ville de Lyon. Cette proposition, élaborée avec beaucoup de talent par notre directeur général des services, a reçu l'accord de la Commission du règlement intérieur, qui est composée de toutes les sensibilités politiques, et qui consiste d'abord à attribuer 7,5 % des signes à l'ensemble des sensibilités politiques ou des élus non-inscrits, puis, dans un second temps, de répartir les signes restants à la proportionnelle du nombre d'élus par sensibilité politique. Il s'agit donc ce soir d'entériner la proposition qui a reçu l'accord de la commission. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Je sou mets donc ce dernier rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Nous sommes donc arrivés à la fin de l'ordre du jour. Je vous remercie pour votre présence et votre participation, et vous donne rendez-vous le mardi 14 janvier, à 18 h 30, pour le prochain conseil d'arrondissement. D'ici là, très bonne soirée à toutes et à tous, et très belle fin d'année puisque nous ne nous revoyons qu'en janvier 2025. Merci.